



Procès-verbal
Le jeudi, 25 novembre 1999 - n° 68

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 03.

Moment de recueillement

M. le Président souligne la contribution à la vie démocratique québécoise de parlementaires qui siègent à l'Assemblée depuis plusieurs années.

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de rapports de commissions

M. Bertrand (Portneuf), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 24 novembre 1999, a étudié en détail le projet de loi :

n° 80 Loi modifiant la Loi sur le recours collectif. Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 750-19991125)

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 24 novembre 1999, a étudié en détail le projet de loi :

n° 92 Loi sur le ministère des Finances. Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 751-19991125)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 et 63 du Règlement, M. Bordeleau (Acadie) dépose :

25 novembre 1999

L'extrait d'une pétition, signée par 27 résidents des rues Caroline-Beique et Olivier-Berthelet du comté de l'Acadie, concernant la construction d'un mur antibruit entre le boulevard de l'Acadie et l'autoroute 15.

(Dépôt n° 752-19991125)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 à 64 du Règlement, M. Laprise (Roberval) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 450 citoyens et citoyennes des municipalités de Lac-Bouchette, de Saint-François-de-Sales, de Chambord et de Saint-André, concernant l'installation d'un feu de circulation à l'intersection des routes 155 et 169.

(Dépôt n° 753-19991125)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 à 64 du Règlement, Mme Leblanc (Beauce-Sud) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 308 étudiants de la Polyvalente des Abénakis de St-Prosper de Beauce, concernant les négociations avec les enseignants.

(Dépôt n° 754-19991125)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Ouimet (Marquette) présente une motion concernant la loi fédérale sur les jeunes contrevenants; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Normandeau (Bonaventure) présente une motion concernant la Régie de l'Énergie; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Cholette (Hull) présente une motion concernant une consultation publique élargie sur la gestion et l'administration d'Emploi-Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 82, Loi sur l'administration publique;
- la Commission de la culture, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec;
- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur la place de la religion à l'école;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée des projets de loi n° 76, Loi modifiant la Loi sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures, et n° 78, Loi modifiant de nouveau la Loi sur le développement de la région de la Baie James.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Landry, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 84, Loi modifiant la Loi sur la Société des loteries du Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 84 est adopté.

25 novembre 1999

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 84 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement, M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des finances publiques procède à des consultations particulières sur le projet de loi n° 84, Loi modifiant la Loi sur la Société des loteries du Québec, le mercredi 1^{er} décembre 1999 et à cette fin, qu'elle entende les personnes et les organismes suivants :

- | | |
|---------------------|---|
| - 11 h 00 à 12 h 00 | Jeffrey Derevensky, Rina Gupta et Robert Ladouceur |
| - 12 h 00 à 12 h 30 | Viva Consulting |
| - 12 h 30 à 13 h 00 | Gamblers anonymes de Montréal |
| - 15 h 00 à 15 h 30 | Association des détaillants |
| - 15 h 30 à 16 h 00 | Jocelyne Forget |
| - 16 h 00 à 16 h 30 | Normand Bouchard |
| - 16 h 30 à 17 h 30 | Loto-Québec |
| - 17 h 30 à 17 h 45 | Remarques finales de l'opposition suivies de celles du gouvernement |

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de Jeffrey Derevensky, Rina Gupta, Robert Ladouceur et de Loto-Québec soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 40 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé des autres personnes ou organismes soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 20 minutes

25 novembre 1999

partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE le ministre d'État à l'Économie et aux Finances soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

M. Landry, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 94, Loi sur l'administration financière, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le débat est ajourné.

À 12 h 59, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 02.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant que le principe du projet de loi n° 94, Loi sur l'administration financière, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 94 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 94 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

Adoption

25 novembre 1999

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, propose que le projet de loi n° 75, Loi sur les heures d'exploitation de certains établissements le 1^{er} janvier 2000, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 75 est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Lemieux, ministre du Travail, proposant que le principe du projet de loi n° 67, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail en matière de disparités de traitement, soit maintenant adopté.

Conformément à l'ordre adopté à la séance du 24 novembre 1999, le débat se limite à deux intervenants de l'opposition officielle puis à la réplique de la ministre du Travail.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 67 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 67 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 18 h 03, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 01.

25 novembre 1999

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 83 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 83 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, proposant que le principe du projet de loi n° 81, Loi concernant le regroupement de la Municipalité de Mont-Tremblant, de la Ville de Saint-Jovite, de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de la Paroisse de Saint-Jovite, soit maintenant adopté.

À 23 h 56, le débat sur la motion de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole est ajourné. M. Pinard, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 26 novembre 1999, à 10 heures.

Le président

25 novembre 1999

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU